

Champ d'application

En passant commande, le client accepte les « Conditions générales de vente » suivantes. En outre, les Dispositions complémentaires et suppléments de DAW Suisse SA ainsi que les fiches techniques du produit concerné sont applicables. Tout accord complémentaire ou dérogatoire nécessite la forme écrite. Les conditions générales de vente ou les conditions similaires du client ne s'appliquent que dans la mesure où elles ont été explicitement reconnues par écrit par DAW Suisse SA.

Prix

La liste de prix de DAW Suisse SA en vigueur au moment de la conclusion du contrat est applicable. Tous les prix s'entendent départ usine et sont majorés des taxes légales en vigueur le jour de la livraison (p. ex. taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'incitation sur les COV*, redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP)).

* Composé organique volatile

La taxe d'incitation légale sur les COV s'élève à CHF 3.00 par kg. Dans la liste de prix, les taxes d'incitation sur les COV sont indiquées en pourcentage sous les matériaux concernés, elles sont indiquées séparément sur les factures et les justificatifs d'achat. Il en va de même pour la TVA légale et la RPLP.

Les poids, nombres de pièces et quantités définis par DAW Suisse SA sont déterminants pour la facturation des matériaux. L'acheteur doit contrôler la marchandise dès sa réception pour détecter d'éventuelles anomalies et les signaler immédiatement par écrit, au plus tard dans les 14 jours suivant la réception.

Les commandes contre facture sont acceptées exclusivement par les entreprises ou les clients ayant leur siège en Suisse, sinon la vente ne s'effectue que contre paiement en espèces ou à l'avance.

Livraison

Dans le cadre des tournées de livraison organisées au niveau régional ou des livraisons à partir des points de vente Caparol, les livraisons dont le montant de la facture est supérieur à CHF 100.00 (hors TVA) sont gratuites. En dessous de ce montant, DAW Suisse SA est en droit de prélever une participation aux frais de CHF 30.00 par livraison.

Les livraisons au sortir de l'entrepôt central avec un montant de facture à partir de CHF 350.00 (hors TVA) sont gratuites. En dessous de ce montant, DAW Suisse SA est en droit de prélever une participation aux frais de CHF 30.00 par livraison.

Les livraisons sur chantier du domaine de la technique d'isolation des façades (TIF) dont le montant de la facture est supérieur à CHF 1000.00 (hors TVA) sont gratuites. Les ventes de panneaux isolants ne sont pas comprises dans ce montant. Pour les livraisons inférieures à ce montant, DAW Suisse SA peut facturer les frais de livraison effectivement encourus, avec un minimum de CHF 120.00 par livraison.

Les livraisons de panneaux isolants font exception à cette règle et les frais de livraison effectifs du fournisseur en amont sont toujours facturés à l'unité.

Les frais supplémentaires pour les livraisons partielles de marchandises, les livraisons à terme et les transports spéciaux (p. ex. transport par grue) sont entièrement à la charge du client, indépendamment du montant de la facture.

Si la marchandise est enlevée par le client, les profits et les risques liés à la marchandise sont transférés au client au moment de l'enlèvement. Si la marchandise est expédiée ou livrée (y compris les livraisons franco), les profits et les risques sont transférés au client dès que la marchandise a été remise pour expédition. Les livraisons effectuées par des véhicules d'expédition de DAW Suisse SA ou par une entreprise de transport mandatée à cet effet par DAW Suisse SA sont exclues de cette disposition. Dans ce cas, les profits et les risques ne sont transférés au client qu'à l'arrivée de la marchandise au lieu de livraison. Le déchargement de la marchandise est à la charge du client, elle s'effectue à ses frais et à ses risques. DAW Suisse SA décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés par la complicité du personnel de transport ou d'autres auxiliaires.

Si la livraison ne peut pas être effectuée ou ne peut pas l'être dans les délais pour des raisons qui ne sont pas imputables à DAW Suisse SA ou en cas de force majeure (y compris les perturbations de l'exploitation et le manque de matériaux, les restrictions de circulation, etc. chez DAW Suisse SA ou chez d'éventuels fournisseurs), **toute responsabilité de DAW Suisse SA pour cause de retard est exclue.** Dans ce cas, le client est autorisé, à l'exclusion de toute demande de dommages et intérêts, à résilier le contrat après l'expiration d'un délai supplémentaire d'au moins cinq jours qu'il a fixé par écrit et qui n'a pas été utilisé, en ce qui concerne les marchandises concernées par le retard de livraison (à l'exception des marchandises de fournisseurs tiers et des teintes spéciales réalisées en usine). **Toute responsabilité de DAW Suisse SA pour cause de résiliation du contrat est entièrement exclue.**

Un montant forfaitaire de CHF 3.00 par palette livrée est facturé pour la manutention des palettes. Si les fournisseurs livrent des palettes payantes ou facturent d'autres frais liés à la manutention des palettes, ceux-ci seront répercutés sur le client à raison d'un pour un.

Les emballages à usage unique ne sont pas repris, mais nous renvoyons le client à un tiers qui se chargera de les éliminer de manière appropriée.

Les produits ne sont livrés que par unités d'emballage entières, les livraisons de quantités partielles sont exclues.

Paiement / Réserve de propriété

Les factures sont payables dans les 30 jours ou selon les conditions convenues, net à partir de la date d'émission. Après l'échéance de la facture, le débiteur est en retard sans mise en demeure et doit des intérêts moratoires à hauteur de 5 %. Si un paiement échelonné a été convenu et que le client est en retard dans l'un de ses paiements échelonnés, la totalité du montant encore dû devient immédiatement exigible et DAW Suisse SA est en droit de l'exiger en totalité.

Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété de l'objet de la livraison jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

La compensation de prétentions de toute nature avec des créances sur le prix d'achat de DAW Suisse SA est exclue.

Nous nous réservons le droit de mettre à disposition d'un pool d'informations les expériences de paiement avec le client. Celui-ci peut être demandé au numéro de téléphone 043 399 42 22, département comptabilité.

Réclamations pour défaut / Garantie

La durée de conservation de tous les produits de DAW Suisse SA ainsi que leur composition sont indiquées dans la description du produit et/ou dans la fiche technique correspondante. Pour les articles sans description détaillée, la durée de conservation générale est d'un an à compter de la date de vente. Celle-ci s'applique exclusivement à l'usage prévu et uniquement aux produits non ouverts et correctement stockés. Toute garantie supplémentaire est exclue, en particulier :

- Pour la transformation ultérieure des produits et pour le produit du travail qui en résulte ;
- Pour la persistance d'une propriété des produits existant selon l'expérience du client mais non reconnue par DAW Suisse SA et / ou non expressément garantie ;
- Lors du traitement / de l'utilisation des produits sur un support usiné ou non, si le support ne correspond pas exactement, par sa composition et sa marque, à celui mentionné dans la description du produit ;
- En cas d'utilisation des produits pour un usage non prévu par DAW Suisse SA ;
- Pour les modifications de couleur ou autres modifications esthétiques (par ex. vieillissement) du revêtement extérieur.

La garantie des propriétés des produits est accordée sous réserve et n'est valable qu'en cas d'utilisation d'un système complet homologué par DAW Suisse SA.

Les marchandises doivent être contrôlées avant leur utilisation et les défauts doivent être signalés immédiatement et par écrit avant l'utilisation des produits. Dans le cas contraire, toute garantie sera refusée. La notification doit être faite par écrit et préciser la nature et l'étendue du défaut. Les prétentions pour défauts qui ne sont

pas revendiquées immédiatement s'éteignent. Les matériaux teints sont fabriqués avec la meilleure précision possible. La teinte doit être contrôlée avant l'application. Le client note que de légères variations de teinte peuvent se produire et ne constituent pas un défaut. De telles divergences ne donnent droit ni à des dommages et intérêts pour non-exécution ou exécution imparfaite ni à des prétentions en garantie.

Les éventuelles réclamations ne dispensent pas du respect des obligations contractuelles. En particulier, la totalité du prix d'achat doit être versée dans le délai mentionné. En cas de défaut, le client a uniquement le droit d'exiger le remplacement de la marchandise défectueuse par une autre marchandise authentique du même type. **Toute autre garantie et responsabilité, notamment pour les dommages consécutifs à un défaut, est expressément exclue.**

Reprise / Elimination

DAW Suisse SA n'est pas tenue de reprendre les marchandises livrées et/ou des parties de celles-ci. Sous réserve de dispositions contraires du droit public, le client est tenu d'éliminer correctement les marchandises livrées et / ou des parties de celles-ci.

Conseils

Si des prestations de conseil sont fournies, elles le sont de bonne foi, mais sans engagement. Aucun droit ne peut en découler. Les conseils donnés par des collaborateurs sur place ou, de manière générale, sur le traitement / l'utilisation des marchandises sont donnés à titre de pure convenance et ne sont pas contraignants. Les conseils ne sont donnés qu'en rapport avec l'endroit concrètement visité et ne dispensent pas le client de la mise en œuvre correcte ainsi que de l'utilisation des produits conformément au descriptif, aux fiches techniques et / ou aux règles reconnues de l'art de la construction (et / ou subsidiairement aux normes SIA 242, 243, 257). **Nous déclinons toute responsabilité pour les revendications découlant des conseils fournis.**

L'établissement éventuel de devises ou d'extraits de mesure par DAW Suisse SA est effectué à titre de complaisance et **toute responsabilité est exclue.** Le client doit en vérifier l'exactitude. Il est également exclu de faire valoir des créances résultant de positions de change manquantes ou de différences de mesure.

Les indications de consommation fournies oralement ou par écrit ne sont que des valeurs empiriques dont l'exactitude **ne peut être garantie.**

Responsabilité

Sauf convention contraire, toute responsabilité est exclue dans le cadre de ce qui est autorisé par la loi. Cela s'applique également à la responsabilité pour les auxiliaires.

Le lieu d'exécution et le tribunal compétent pour les deux parties est celui du siège principal de DAW Suisse SA.

Dispositions complémentaires et suppléments | DAW Suisse SA

Échantillonnage

Des plaques d'échantillons peuvent être obtenues sur demande auprès de DAW Suisse SA dans différents matériaux. Les produits à deux composants, les vernis et les lasures ainsi que les systèmes décoratifs sont exclus car ils sont marqués par le coup de main de l'applicateur.

À partir de la réception de la commande, le délai de livraison est d'environ cinq jours ouvrables.

Pour Meldorfer & Klinker, le délai de livraison est d'environ 15 jours ouvrables.

| | |
|-----------------------|--------------------|
| DIN A4 (210 x 297 mm) | CHF 30.00 / pièce |
| DIN A3 (297 x 420 mm) | CHF 50.00 / pièce |
| 500 x 500 mm | CHF 70.00 / pièce |
| 800 x 1200 mm | CHF 200.00 / pièce |

Meldorfer

| | |
|-------------|--------------------|
| 500 x 450mm | CHF 150.00 / pièce |
|-------------|--------------------|

Klinker

| | |
|-------------|--------------------|
| 750 x 500mm | CHF 150.00 / pièce |
|-------------|--------------------|

Tous les prix s'entendent hors TVA.

Remarque : En cas d'utilisation de systèmes Caparol Capatect complets, trois plaques d'échantillons A4 sont disponibles gratuitement.

Pour les échantillons de Meldorfer & Klinker, 2 pièces sont disponibles gratuitement pour des objets de taille > 400m² et 3 pièces pour des objets de taille > 800m². Nous proposons des échantillons spéciaux (tailles individuelles, maquettes, etc.) sur demande.

Les échantillons et les spécimens sont considérés comme des pièces d'exposition sans engagement. De légères variations de l'offre ou de l'échantillon en termes de taille, de qualité et de couleur sont possibles. Les variations ne donnent pas droit à des prévisions de garantie.

Suppléments de nuance de couleur

Les suppléments de teinte ColorExpress imprimés dans la liste de prix sont valables pour les teintes / collections disponibles sur notre système ColorExpress.

Produits aqueuse (Système CapaTint) ▲

| | |
|------------------|---------------|
| Groupe de prix 1 | CHF 1.50 / L |
| Groupe de prix 2 | CHF 2.70 / L |
| Groupe de prix 3 | CHF 5.20 / L |
| Groupe de prix 4 | CHF 10.20 / L |
| Groupe de prix 5 | CHF 14.70 / L |

Produits à base de solvants (Système CapaLac) ■

| | |
|------------------|---------------|
| Groupe de prix 1 | CHF 2.60 / L |
| Groupe de prix 2 | CHF 5.40 / L |
| Groupe de prix 3 | CHF 8.90 / L |
| Groupe de prix 4 | CHF 12.20 / L |
| Groupe de prix 5 | CHF 15.30 / L |

Suppléments de nuance pour enduits de façades

Suppléments de nuance pour les enduits de façade selon les groupes de couleurs conformément à ColorExpress (net). Suppléments de nuance pour les enduits de façade selon les groupes de couleurs des produits aqueux (CapaTint System).

Produits aqueuse (Système CapaTint) ▲

| | |
|------------------|---------------|
| Groupe de prix 1 | CHF 0.50 / kg |
|------------------|---------------|

Teinte spéciale ou d'usine

Des teintes spéciales sont disponibles sur demande pour les produits marqués en conséquence.

Teinte spéciale (teintes d'usine) ◆

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Valeur de luminosité 50-100 %: | CHF 1.50 / L |
| Valeur de luminosité 26-49 %: | CHF 2.90 / L |
| Valeur de luminosité < 26 %: | CHF 5.40 / L |

Les teintes issues d'échantillons ou de collections tiers qui ne sont pas enregistrées dans notre système ColorExpress doivent être réalisées par colorimétrie et sont facturées avec un supplément. Le supplément s'entend net par teinte et en plus du supplément de nuance ColorExpress normal.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Mélange par teinte : | CHF 50.00 |
| Mélange ultérieur par teinte : | CHF 25.00 |

Durée de fabrication des peintures, vernis et enduits teintés

Le délai de fabrication pour le matériau teinté peut prendre un à trois jours ouvrables, exceptionnellement ou plus rapidement pour les petites quantités, pour autant que les capacités en personnel, la recette et le matériau de base soient disponibles au point de vente concerné (point de vente Caparol).

Pour les teintes spéciales ou d'usine, il faut compter un délai de livraison d'environ 10 jours ouvrables.

Suppléments de couleur pour les revêtements EP et PUR

Pourquoi des suppléments pour les teintes ?

D'une part, il y a des coûts supplémentaires pour les pigments de couleur ; d'autre part, pour les petits lots. Cela est principalement dû aux temps de nettoyage des agrégats et au remplissage manuel.

Quels produits peuvent être teintés ?

En principe, il est possible de teinter en usine tous les produits pigmentés. En cas de besoin, notre service commercial se fera un plaisir de vous informer individuellement sur les possibilités techniques.

Sur quoi se base le montant de la majoration de la teinte spéciale ?

Le montant de la majoration de la teinte spéciale dépend de la valeur de référence de luminosité d'une teinte, celle-ci est indiquée en pourcentage par rapport au blanc standard. Les échantillons de couleur sans indication d'une valeur de référence de luminosité sont comparés aux teintes Disbon pour la classification. Si la teinte de l'échantillon se situe entre deux groupes de teintes, le supplément est calculé. Pour les teintes spéciales intenses des spectres jaune, rouge, vert et bleu, qui ne peuvent être produites qu'en utilisant des pigments de couleur à prix élevé, nous nous réservons le droit d'appliquer des suppléments de teinte spéciale. Les suppléments de teinte spéciale sont valables pour tous les produits Disbon teintés en usine.

Quelles sont les quantités teintées en usine ?

Le mélange en usine de teintes spéciales est une prestation de service pour le client qui ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire à cet effet ou pour les teintes qui ne peuvent pas être mélangées sur place (résines réactives). Pour des quantités de matériaux allant jusqu'à 50 kg/litre pour les vernis et les revêtements à base de résine réactive ou 100 kg/litre pour les peintures à dispersion, les teintes ne sont qu'exceptionnellement teintées en usine, les teintes spéciales intenses étant notamment proposées en petites quantités. Pour les commandes jusqu'à 50 kg/litre, nous nous réservons le droit de facturer un supplément de CHF 50.00 pour les petites quantités et un supplément de CHF 30.00 par commande et par teinte spéciale pour les quantités de 51 à 100 kg/litre.

Les tons spéciaux peuvent-ils être restitués ?

Les teintes spéciales qui ont été mélangées sur commande ne peuvent généralement pas être vendues ailleurs. Il n'est donc pas possible de reprendre les produits teintés. De même, nous ne pouvons pas accepter de réclamations pour des différences de teintes spéciales qui sont annoncées après le traitement. La teinte doit être contrôlée avant l'application.

Suppléments de teintes spéciales Systèmes Disbon total solid

| Valeur de référence de la luminosité en % | Groupe de prix | Supplément/ kg | Supplément/ L |
|---|----------------|----------------|---------------|
| 51 - 100 | 1 | CHF 1.00 | CHF 2.50 |
| 0 - 50 | 2 | CHF 2.00 | CHF 4.00 |

Valeurs de luminosité des teintes RAL

Les nuanciers publiés par le RAL n'indiquent pas la valeur de luminosité. C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous une liste de toutes les teintes RAL avec les valeurs de luminosité, afin que vous puissiez également voir le supplément de couleur spécial pour ces teintes (HB = valeur de luminosité).

| RAL | % VRL | RAL | % VRL | RAL | % VRL | RAL | % VRL |
|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|
| 1000 | 52 | 3014 | 28 | 6006 | 7 | 7026 | 8 |
| 1001 | 46 | 3015 | 46 | 6007 | 6 | 7030 | 28 |
| 1002 | 46 | 3016 | 14 | 6008 | 6 | 7031 | 16 |
| 1003 | 47 | 3017 | 22 | 6009 | 6 | 7032 | 45 |
| 1004 | 42 | 3018 | 19 | 6010 | 15 | 7033 | 24 |
| 1005 | 34 | 3020 | 14 | 6011 | 21 | 7034 | 28 |
| 1006 | 37 | 3022 | 26 | 6012 | 7 | 7035 | 58 |
| 1007 | 37 | 3024 | 31 | 6013 | 20 | 7036 | 31 |
| 1011 | 28 | 3026 | 40 | 6014 | 8 | 7037 | 22 |
| 1012 | 48 | 3027 | 13 | 6015 | 7 | 7038 | 44 |
| 1013 | 71 | 4001 | 17 | 6016 | 13 | 7039 | 16 |
| 1014 | 58 | 4002 | 12 | 6017 | 20 | 7042 | 31 |
| 1015 | 68 | 4003 | 25 | 6018 | 26 | 7043 | 11 |
| 1016 | 73 | 4004 | 7 | 6019 | 57 | 8000 | 18 |
| 1017 | 50 | 4005 | 19 | 6020 | 8 | 8001 | 18 |
| 1018 | 68 | 4007 | 6 | 6021 | 32 | 8002 | 12 |
| 1019 | 32 | 4008 | 14 | 6022 | 6 | 8003 | 13 |
| 1020 | 30 | 5000 | 10 | 6024 | 20 | 8004 | 13 |
| 1021 | 55 | 5001 | 8 | 6025 | 16 | 8007 | 10 |
| 1023 | 54 | 5002 | 7 | 6026 | 11 | 8008 | 12 |
| 1024 | 32 | 5003 | 6 | 6027 | 45 | 8011 | 8 |
| 1027 | 26 | 5004 | 4 | 6028 | 10 | 8012 | 8 |
| 1028 | 46 | 5005 | 10 | 6029 | 14 | 8014 | 7 |
| 1032 | 44 | 5007 | 15 | 6031 | 6 | 8015 | 7 |
| 2000 | 28 | 5008 | 7 | 6032 | 19 | 8016 | 6 |
| 2001 | 18 | 5009 | 12 | 7000 | 26 | 8017 | 6 |
| 2002 | 17 | 5010 | 9 | 7001 | 32 | 8019 | 6 |
| 2003 | 35 | 5011 | 5 | 7002 | 22 | 8022 | 4 |
| 2004 | 25 | 5012 | 22 | 7003 | 20 | 8023 | 17 |
| 2005 | 47 | 5013 | 6 | 7004 | 34 | 8024 | 13 |
| 2008 | 30 | 5014 | 21 | 7005 | 18 | 8025 | 14 |
| 2009 | 23 | 5015 | 19 | 7006 | 17 | 9001 | 77 |
| 2010 | 23 | 5017 | 12 | 7008 | 15 | 9002 | 67 |
| 3000 | 12 | 5018 | 23 | 7009 | 13 | 9003 | 86 |
| 3001 | 11 | 5019 | 12 | 7010 | 13 | 9004 | 4 |
| 3002 | 11 | 5020 | 7 | 7011 | 12 | 9005 | 5 |
| 3003 | 8 | 5021 | 16 | 7012 | 13 | 9010 | 85 |
| 3004 | 7 | 5022 | 6 | 7013 | 11 | 9011 | 5 |
| 3005 | 7 | 6000 | 17 | 7015 | 11 | 9016 | 89 |
| 3007 | 5 | 6001 | 13 | 7016 | 8 | 9017 | 5 |
| 3009 | 8 | 6002 | 11 | 7021 | 6 | 9018 | 61 |
| 3011 | 8 | 6003 | 10 | 7022 | 10 | | |
| 3012 | 32 | 6004 | 7 | 7023 | 23 | | |
| 3013 | 11 | 6005 | 7 | 7024 | 9 | | |

Technique des silos et des machines

Mise à disposition de la technique des silos et des machines

À partir d'une quantité de référence de trois tonnes de produit, la mise à disposition est gratuite pour les silos et les mélangeurs continus pendant 45 jours. Une livraison et une récupération uniques sont incluses. Le prêt de technique de silo et de machine permet de couvrir les travaux de service et de maintenance pour les pièces de rechange soumises à l'usure. Il n'y a pas de prise en charge des coûts pour les temps d'arrêt dus à d'éventuels défauts.

Ne sont pas inclus dans la livraison :

- Câbles de raccordement électrique
- Tuyaux
- Pulvérisateurs

Dommages et retour

En cas de silos ou de machines endommagés, nous nous réservons le droit de facturer les éventuelles réparations jusqu'au remplacement complet, ceci s'applique aussi aux retours incomplets. Un nettoyage insuffisant sera facturé en fonction du temps passé, à un montant de CHF 80.00 / h.

Des services supplémentaires sont proposés ou facturés aux tarifs suivants :

Livraison du silo

| | |
|--|-------------------|
| Location au-delà du 45e jour | CHF 30.00 / jour |
| Placement du silo (vide) ou trajets à vide | CHF 300.00 / cde* |
| Déplacement du silo (sans appoint) | CHF 150.00 / cde* |
| Transport du silo (sans appoint) | CHF 250.00 / cde* |
| Pesage (lors du transport) | CHF 30.00 / cde* |
| Temps d'attente incombant au client (au-delà de 30 min.) | CHF 120.00 / h |
| Petites quantités (< 3 tonnes) | CHF 250.00 / cde* |

Le transformateur est responsable de l'accès ainsi que de l'emplacement des silos. Les déplacements inutiles sont facturés en fonction du temps passé.

Conteneur à usage unique (OneWayBox)

Lors de l'achat d'une OneWayBox, nous mettons à disposition, sur demande, un mélangeur continu. Les mélangeurs continus peuvent être loués aux conditions suivantes.

Mélangeurs continus pour OneWayBox

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Location pour 30 jours civils | CHF 120.00 / cde* |
| À partir du 30e jour civil | CHF 30.00 / jour |

Service de machines sur site

| | |
|--------------------|---------------------|
| Travaux de service | CHF 80.00 / h |
| Déplacement | CHF 1.50 / km |
| Pièces de rechange | CHF selon les frais |

Déchargement par grue sur site

| | |
|-------------------|------------------|
| Coûts par palette | CHF 20.00 / cde* |
|-------------------|------------------|

Pour chaque commande, la quantité minimale de quatre palettes est requise. Pour les commandes de moins de quatre palettes, un forfait de CHF 80.00 est facturé. Les coûts indiqués supposent un déroulement sans problème. La garantie que le camion-grue puisse décharger sur place relève de la responsabilité du client. En cas de retard, nous nous réservons le droit de facturer le temps d'attente effectif à hauteur de CHF 240.00 / h. Le délai d'exécution de la commande est de trois jours ouvrables au maximum. En cas d'urgence particulière, le délai peut être raccourci sur demande, mais cela suppose la disponibilité de nos véhicules.

Retours, recyclage et taxes

Reprise des matériaux

En principe, il n'y a pas de droit de retour. Dans des cas exceptionnels et après accord préalable, les matériaux standard peuvent être repris dans des unités d'emballage non entamées et dans un état intact. Nous nous réservons le droit d'appliquer une réduction de prix d'au moins 25 %.

Marchandises en vrac

En principe, il n'y a pas de droit de retour. Nous nous réservons le droit d'appliquer une réduction d'au moins 25 % sur la valeur de la marchandise restante pour compenser les frais de manutention + de transport (y compris les frais de pesage). La base de calcul de l'avoir est la quantité pondérée ou au maximum 50 % de la quantité livrée. Si le matériel est < à 400 kg, il n'y a pas de note de crédit de matériel.

En général, les OneWayBoxes ainsi que les produits de remplissage des enduits et des produits spéciaux sont exclus.

Sacs de collecte / recyclage pour matériaux isolants (MW et EPS)

Sacs en PE pour l'isolation, collecte selon les directives du concept de retour de l'Association PSE suisse ou du fournisseur précédent. L'enlèvement a lieu dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la date ciblée. Les quantités minimales à reprendre résultent des exigences du fournisseur. L'achat des sacs de recyclage donne droit à l'élimination, les frais de transport occasionnés étant intégralement facturés. Tous les sacs de recyclage doivent être remplis par variété. Tout surcoût sera refacturé.

*cde = commande